



Royan, le 17 août 2021

AFFICHAGE

HT/EL

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le :

Lundi 23 août 2021

à 17 h 00

(Gymnase du lycée ATLANTIQUE)

L'état d'urgence sanitaire déclaré depuis le 17 octobre implique que cette séance soit organisée de manière à respecter rigoureusement les règles en vigueur :

- la distanciation physique de deux mètres entre deux personnes,
- le port du masque obligatoire pendant toute la réunion.

Il est demandé à chaque élu de se munir de son propre stylo.

Cette séance n'est pas accessible au public en raison de l'état d'urgence sanitaire.

Il est prévu une diffusion en direct sur le site internet de la Ville ainsi que sur la page « Facebook royant.fr ».

Ordre du jour

- Approbation des conseils municipaux des 03 et 17 juin 2021.
 - Liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
1. Décision modificative de crédits n° 3 / 2021 - Budget Principal.
 2. Admission de créances éteintes - Budget Principal.
 3. Réforme de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les nouvelles constructions, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation.
 4. Désignation des représentants du conseil municipal au sein du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis.
 5. Concession pour l'exploitation du site du Garden Tennis de Royan - Classement sans suite.

6. Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS) – Approbation des comptes de l'exercice 2020.
7. Convention de partenariat pour l'accueil d'une étape du Tour de France à la Voile 2021 à Royan.
8. Attributions de subventions sportives.
9. Convention d'objectifs conclue entre la ville de Royan et l'association "Les Régates de Royan" pour l'année 2021 - Avenant n°1.
10. Convention d'objectifs conclue entre la ville de Royan et l'association "Royan Océan Club Golf" pour l'année 2021 - Avenant n°1.
11. Convention d'objectifs conclue entre la ville de Royan et l'association "Royan Vaux Atlantique Football Club" pour l'année 2021 - Avenant n°2.
12. Convention tripartite Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) n° 17-21-072 à conclure entre l'Etat, la Ville de Royan et l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine - Délégation du droit de préemption urbain de l'Etat à l'EPF.
13. Acquisition des parcelles cadastrées BR 421 – 422 – 423 – 426 – 427 et 471, situées dans le lotissement Le Hameau des Civettes, rue du Mouilleron à Royan.
14. Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la fourniture de prestations d'émission, de livraison et de suivi de gestion de titres restaurant pour la Ville de Royan et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Royan.
15. Dénomination de voie - Résidence quartier La Pitorie à Royan.
16. Réfection de l'étanchéité et isolation thermique des couvertures des salles B-C-D du gymnase COSEC - Demande de subventions pour la réalisation de travaux.
17. Redevances d'occupation du domaine public pour le réseau gaz.
18. Désaffectation de la parcelle cadastrée AP n° 527 située 68 route de Maisonfort à Royan.
19. Déclassement de la parcelle cadastrée AP n° 527 située 68 route de Maisonfort à Royan.
20. Aliénation de la parcelle cadastrée AP n° 527 située 68 route de Maisonfort à Royan au profit de Monsieur Fabien DUTHIER.
21. Désaffectation et déclassement d'une partie de la voie communale n°3, située lieu-dit les Roujassiers à Royan - Enquête publique.
22. Aliénation des immeubles et du terrain attenant situés 70, 72, et 74 rue Pierre Loti à Royan, parcelles cadastrées AK 665, 666, 667 et 668 au profit de la SARL Casa Immo Promotions - Modification du nom de l'acquéreur.

. Questions diverses



Le Maire,

Patrick MARENGO